



Ville de Castelnaudary
Direction des Sports

Arrêté du Maire EC/MHF/2022-2273
Impraticabilité des terrains municipaux :
Stade HONNEUR Pierre De Coubertin et stade annexe,
Stades H. MILHAU & E. BERGES du site de la Giraille
Stade du MILLENAIRE

Du lundi 28 novembre – 12h00 au mercredi 30 novembre - 08h00

6 – LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

6.1. Police municipale.

Le Maire de la Ville de CASTELNAUDARY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.21 et L 2212.1 et suivants,

VU le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France et la Fédération Française de Football du 22 janvier 2008,

CONSIDERANT que toute rencontre ou entraînement risque d'affecter gravement l'aire de jeu et qu'il convient de préserver les terrains municipaux stade Honneur du site P. De Coubertin, stades H. MILHAU & E. BERGES du site de la Giraille, stade du site Le Millénaire, stade stabilisé et piste d'athlétisme.

CONSIDERANT le rapport établi par Madame Elodie CLERGUE, responsable du Service des Sports, faisant état de l'impraticabilité des terrains municipaux :

- **Stade Honneur Pierre de Coubertin,**
- **Stade H. MILHAU & E. BERGES du site de la Giraille,**
- **Stade du Millénaire,**
- **Stade stabilisé annexe et piste d'athlétisme**

en raison des récentes et abondantes précipitations,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera formellement interdit d'utiliser les terrains municipaux :

- **Stade Honneur Pierre de Coubertin,**
- **Stade H. MILHAU & E. BERGES du site de la Giraille,**
- **Stade du Millénaire,**
- **Stade stabilisé annexe et piste d'athlétisme**

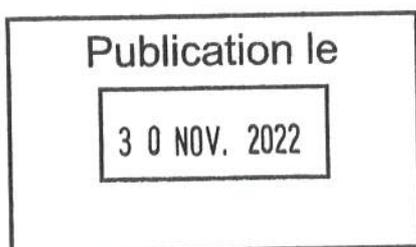
Du lundi 28 novembre – 12h00 au mercredi 30 novembre 2022 - 08h00

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet et pour exécution à :

Mr le Directeur Général des Services.
Gendarmerie Nationale.
Mr le Président du R.O.C (RELM).
Mr le Président du L.A.C

La Police Municipale.
Mr le Président du C.O.C.
Mrs les Chefs d'établissements scolaires.
Mr le Président du FC Chaurien



Fait à Castelnaudary le 28 novembre 2022.

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,

Pilippe GREFFIER